

Les infos

Vendredi 6 mai 2011



LE MILLIARD

Il faut dire maintenant Q1, et non pas T1, tant nous sommes devenus dépendants de l'anglo-saxonite. Ainsi, le résultat du 1^{er} trimestre (quarter) du groupe n'a pas atteint le milliard, loin derrière l'ennemi. Heureusement, nous sommes devant lui pour la rémunération de notre Président... Il est encore légitime de s'interroger sur la pertinence de cette frénésie d'un suivi de plus en plus rapproché, mais ce résultat donne quelques indications que nous ne manquerons pas de relever. Pour ce qui concerne la BFI, l'activité taux, change et matières premières, sur laquelle le patron de SGCIB voulait mettre le turbo en 2010, affiche un recul : « légèrement pénalisé par un environnement politique perturbé » !!! Curieusement, le métier actions, celui où la SG joue dans la cour des grands, n'est pas « légèrement pénalisé ». De son côté, la banque de détail France, + 26% sur 2010 et plus du tiers du résultat, extériorise une progression, mais à quel prix pour les salariés ? Avec ce 1^{er} résultat, on se doute que la promesse faite par Frédéric Oudéa aux « marchés » de dégager un bénéfice net de 6 milliards en 2012 sera difficile à tenir, et surtout qu'elle risque bien de susciter une grande tentation de « réduire les frais de gestion » aux dépens des rémunérations, de l'emploi, et des conditions de travail du personnel. Le ROE est lui aussi loin de l'objectif de 15%, objectif dont on peut dire qu'il n'est pas SMART, tant il est inaccessible.



La presse économique, qui titre sur la sanction des marchés et la déception des analystes, illustre ainsi le choix que doit faire la direction générale, car pour promettre la peau de l'ours, encore faut-il pouvoir le tuer, ce qu'il n'a nullement l'intention de la laisser faire !

ÉTAT INSTABLE

Jusqu'à présent, il revient à la Direction, lorsqu'une réorganisation ou une restructuration entraîne des suppressions ou des transferts de postes, la responsabilité de gérer les reclassements et la mobilité des gens... une règle doublée d'une obligation conventionnelle qui semble être insidieusement remise en cause. Il semble bien que le but consiste à transférer la responsabilité de sa « sortie » sur le salarié, qui aurait à sa charge de se trouver une place ailleurs. Ce statut de « sortant » est même motif à reproche quand le pékin déclaré « en mobilité », c'est-à-dire que son statut de sortant est validé, cherche fortune trop longtemps... un charabia qui le place en état instable, au sens physique du terme ! On vient de voir les dégâts de cette dérive dans les évaluations chez SGCIB. Dans un projet générant le transfert de postes chez DEVL et ACFI vers Val de Fontenay, la direction a même osé créer 4 groupes : en mobilité tout de suite, dans 3 mois, dans 6 mois et pas du tout. Ben voyons, pourquoi se gêner ! La CGT a rappelé à la direction qu'elle n'entendait pas accepter de transferts imposés, mais plus généralement, il n'est pas question que la « mobilité » devienne un moyen dissimulé de pousser des gens vers la sortie.

BOULETTE

Pas de bol, le type en photo partout sur les formulaires d'évals et les guides a été mal choisi. Allez, on balance, c'est Abrar H. qui a démissionné depuis un bon moment pour partir au Crédit Agricole... probablement que ses évals ne devaient pas lui convenir, plop !

CGT Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT